

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Rapport n° 19-07-23

MOTION CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2020

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2020, le Gouvernement s'apprête à faire voter un budget qui ne permettra pas de faire face aux urgences des transports en Ile-de-France.

Pour tenir ses engagements au titre du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat devrait mobiliser 400 millions d'euros en 2020 et la Région le double. Or, la nouvelle loi sur les mobilités qui vient d'être votée prévoit une trajectoire d'investissement qui permettrait, selon le Gouvernement, de dégager 190 millions d'euros par an seulement pour l'Ile-de-France.

Il vous est proposé d'adopter la motion ci-jointe afin d'exiger du Gouvernement un budget qui respecte les engagements signés par l'Etat vis-à-vis des Franciliens.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Délibération n° 19-07-23

MOTION CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2020

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le vote annoncé par le Gouvernement, dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2020, d'un budget qui ne permettra pas de faire face aux urgences des transports en Ile-de-France,

Considérant la situation de la Région Ile-de-France qui a subi 30 années de sous-investissement sur son réseau, alors même qu'elle concentre 70% du trafic national de la SNCF,

Considérant que la Région a connu une croissance de 15% du nombre de déplacements en transports en commun entre 2010 et 2018, atteignant 9,5 millions de voyageurs par jour, ce qui nécessite plus que jamais une remise à niveau urgente de ses réseaux,

Considérant que la Région Ile-de-France a inscrit les moyens financiers nécessaires pour 2020 et a, par ailleurs fait 50 millions d'euros d'avance à l'Etat en 2017 sur le tram-train Massy-Evry et 23 millions d'euros en 2018 sur l'électrification de la ligne P pour éviter le report de ces projets,

Considérant que pour tenir ses engagements au titre du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat devrait mobiliser 400 millions d'euros par an à partir de 2020 et la Région Ile-de-France le double,

Considérant que la nouvelle loi sur les mobilités qui vient d'être votée prévoit une trajectoire d'investissement qui ne permettrait, selon le Gouvernement, de dégager que 190 millions d'euros par an seulement pour l'Ile-de-France,

Considérant qu'en cas de défaillance de l'Etat l'année prochaine, des projets indispensables pour améliorer le quotidien de millions de Franciliens devront être repoussés voire annulés,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : d'exiger de l'Etat et des députés de la majorité qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET